## DEC142028DR01

Décision portant nomination de Mme Otilia LE GALL aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte 8104 intitulée Institut Cochin

## LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** la circulaire MFPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°8104 intitulée Institut Cochin et nommant M. Pierre-Olivier COURAUD en qualité de directeur .

Vu l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 5 février 2013 :

Considérant que Mme **Otilia LE GALL** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'INSERM du 12 au 14 novembre, puis du 26 au 28 novembre 2012 ;

## **DECIDE:**

**Article 1**er : Mme **Otilia LE GALL**, TCN, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8104 intitulée Institut Cochin à compter du 1er janvier 2014.

Mme **Otilia LE GALL** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Otilia LE GALL** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert 94204 lvry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40 E. 01 45 15 01 66

Dépasser les frontières Advancing the frontiers

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

## **Article 2**: La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 161712014

Pierre-Olivier COURAUD

Pierre-Olivier Couraud Directeur Institut Cochin 22 rue Méchain - 75014 Paris
Tél.: 33 (0)1 40 5164 01
INSERM U1016 - CNRS UMR8104
Université Paris Descartes
u1016@inserm.fr

www.cochin.inserm.fr

Directeur de l'UMR 8104

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université René Descartes

Visa de Nicolas JEANJEAN, délégué régional Paris 51NSERM

Nicolas Jeanjean Délégué Régional Inserm Paris 5